SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_04B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-004 – CMAT -Tarification et mise en place du service d'autopartage

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	20	14	pour : contre :	23 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVE, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, François PÉRIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, Sophie LOLIVE, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY

Pouvoirs : Patrick CAILLEAU a donné pouvoir à Noëlle CHENOT, Éric MAHÉ a donné pouvoir à Vincent TANGUY, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON

Absence : Patrick CAILLEAU, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Thierry JOUBERT, André MARNIER, Éric MAHÉ

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le partenariat engagé par Morbihan Énergie pour le déploiement d'un service d'autopartage électrique ;

VU le projet de contrat portant autorisation d'occupation d'emplacements transmis à la commune ;

Le secteur des transports constitue le principal émetteur de gaz à effet de serre en France. Afin de diversifier les solutions de mobilité proposées aux habitants, la commune de Surzur souhaite mettre en place un service communal d'autopartage électrique, en partenariat avec Morbihan Énergie.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_04B-DE

Le service sera implanté sur le parking de la mairie, place Xavier-de-Langlais, à proximité de la borne de recharge existante. Il prendra la forme d'un véhicule électrique stationné sur une place réservée, accessible via la plateforme de réservation 456.bzh et l'application associée.

Le véhicule sera disponible 7 jours sur 7, de 4h à minuit, les réservations étant totalement dématérialisées.

Tarification du service

Le prestataire Clem', sélectionné par Morbihan Énergie, applique un cadre tarifaire commun, prévoyant notamment :

- une tarification à la demi-heure,
- une pénalité de 10 € par demi-heure en cas de retard supérieur à 30 minutes,
- une durée maximale de réservation de 12 heures,
- un maximum de 5 réservations consécutives,
- aucune réservation possible entre 00h00 et 04h00.

La commune de Surzur retient la tarification suivante :

1. Tarif normal
   - 2 € la demi-heure (4 € / heure)
   - 24 € pour 12 heures (gratuité à partir de la 6e heure)

2. Tarif réduit (jeunes de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi)
   - 1,50 € la demi-heure (3 € / heure)
   - 18 € pour 12 heures (gratuité à partir de la 6e heure)

À chaque réservation, le prestataire Clem' perçoit une commission de 1 €, le solde étant reversé à la commune.

Travaux et implantation

Morbihan Énergie a transmis à la commune un contrat portant autorisation d'occupation d'emplacements, précisant :

- la localisation de la station d'autopartage,
- les travaux nécessaires (installation de borne, marquage au sol, raccordements),
- les modalités financières afférentes.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_04B-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

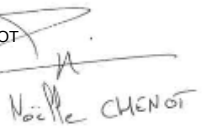
La signature de ce contrat conditionne la mise en service du dispositif et le paramétrage du logiciel de réservation.
La signature de ce contrat conditionne le lancement de la programmation du logiciel dédié

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat portant autorisation d'occupation de l'emplacement, ainsi que toutes les pièces, avenants ou documents nécessaires à la mise en place du service d'autopartage et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE Madame le Maire, à procéder à l'organisation et la communication de ce service et la récupération des recettes liées.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 21 janvier 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 13/02/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX